

Le *mardi 2e* jour d'avril, deux mille vingt-quatre, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 20 h, à la salle publique de l'hôtel de ville sont présents :

Messieurs Richard Desbiens, Pierre Gagnon, David Roy et Jean-Charles Arsenault, conseillers, Madame Molly Bujold, conseillère, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Gaston Arsenault.

1. Adoption de l'ordre du jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

2. Approbation du procès-verbal :

2.1 Séance ordinaire du 4 mars 2024

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 31 mars 2024.

3.2. Période de questions.

4. Administration générale :

4.1. Chambre de commerce et d'industrie de la Baie des Chaleurs – Autorisation de signer une entente de partenariat.

4.2. Nomination d'un représentant lors des ventes pour non-paiement des taxes par la MRC – Nomination

4.3. Demande d'aide financière : initiation à la pêche – Autorisation

4.4. Demande du marché aux puces pour la fabrication d'un étalage – Autorisation

4.5. Mois de l'autisme – Déclaration

4.6. Troisième signataire sur les effets bancaires – Autorisation

4.7. Renouvellement de l'abonnement de la Ville à la SADC – Autorisation

- 4.8. Prix lors du gala reconnaissance du centre de formation professionnelle
- 4.9. Demande de commandite Jeux des 50 ans et plus

5. Travaux publics :

- 5.1. Demande du Club de VTT de circuler sur certains chemins municipaux – Autorisation.
- 5.2. Transfert de fonds pour réparation équipements de déneigement – Autorisation.
- 5.3. Défi pissenlits – Autorisation
- 5.4. Achat d'une pompe pour le réseau d'égout - Autorisation

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

- 6.1. Pompe à PH pour la piscine – Autorisation d'achat
- 6.2. Demande d'aide financière à la MRC pour la tenue d'évènements – Autorisation
- 6.3. Soumission de Garda pour les gardiens de nuit au camping - Autorisation

7. Urbanisme :

- 7.1. Rapport mensuel sur l'émission des permis – Dépôt.
- 7.2. Procès-verbal du Comité de consultation d'urbanisme (CCU) - Dépôt.
- 7.3. Consultation publique sur le projet de règlement R2024-783 modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés
- 7.4. Règlement R2024-783 modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés – Adoption.

8. Autres :

- 8.1. Correspondances.
 - 8.2. Période de questions
 - 8.3. Levée de l'assemblée ordinaire du 2 avril 2024.
-

1. Adoption de l'ordre du jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

2024-04-464

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit adopté tel que rédigé.

2. Approbation du procès-verbal :

2.1 Séance ordinaire du 4 mars 2024

2024-04-465

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit adopté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes :

3.1 Approbation des comptes au 31 mars 2024.

2024-04-466

Il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 31 mars 2024, d'une somme de 352 600,87 \$ et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme 142 567,79 \$, pour des déboursés totaux de 495 168,66 \$. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussigné, André Pineault, directeur général, greffier et trésorier intérimaire, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

André Pineault, directeur général, greffier et trésorier intérimaire

3.2 Période de questions.

Le maire suppléant, Gaston Arsenault, répond aux questions posées.

4. Administration générale :

4.1 Chambre de commerce et d'industrie de la Baie des Chaleurs – Autorisation de signer une entente de partenariat.

2024-04-467

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir la Chambre de commerce et d'industrie de la Baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée par la Chambre de commerce et d'industrie de la Baie des Chaleurs ;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à signer l'entente de partenariat OR;

QUE le directeur général, greffier et trésorier intérimaire, est autorisé à payer la somme de 3 000\$ comme contribution OR;

QUE le maire soit désigné comme représentant de la Ville auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de la Baie des Chaleurs;

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

4.2 Vente pour non-paiement des taxes municipales – Autorisation de mandater la direction générale de la MRC de Bonaventure pour agir pour et au nom de la Ville de Bonaventure.

2024-04-468

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure peut agir au nom de la Ville pour la gestion des ventes pour taxes;

CONSIDÉRANT QU'une résolution est nécessaire pour que le directeur général de la MRC de Bonaventure agisse pour et au nom de la Ville de Bonaventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'en l'absence de monsieur François Bujold,

directeur général de la MRC de Bonaventure, que madame Lynn Fortin soit mandatée pour enchérir et acquérir pour et au nom de la Ville de Bonaventure les immeubles qui sont situés sur son territoire lors de la vente pour taxes qui se tiendra le 11 avril 2014 à New Carlisle.

4.3 Demande d'aide financière : initiation à la pêche - Autorisation

2024-04-469

CONSIDÉRANT la coopération du Club Lions de Paspébiac avec la Fondation de la Faune du Québec pour organiser une activité d'initiation à la pêche sportive;

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Club Lions de Paspébiac pour que la Ville participe financièrement à l'organisation de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite appuyer cette initiative;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 100\$ au Club Lions de Paspébiac dans le cadre de l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche au Domaine du Lac Alain de Saint-Elzéar.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

4.4 Demande du marché aux puces pour la fabrication d'un étalage

2024-04-470

CONSIDÉRANT QUE le marché aux puces a déposé une demande d'aide financière pour la construction d'un étalage dans les locaux du centre Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite appuyer les activités du marché aux puces;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 150\$ au marché aux puces pour la construction d'un étalage dans leur local du centre Bonaventure.

QUE cet aide sera financé à même les activités financières.

4.5 Mois de l'autisme - Déclaration

2024-04-471

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par Autisme de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

CONSIDÉRANT QU'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

CONSIDÉRANT QU'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

CONSIDÉRANT QU'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5 % dans la population québécoise;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

4.6 Troisième signataire sur les effets bancaires – Autorisation

2024-04-472

CONSIDÉRANT QUE le mois dernier, le Conseil municipal adoptait la résolution numéro 2024-03-436 modifiant les signataires des effets bancaires de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'un des effets de cette résolution a été de retirer Madame Nathalie Barriault de la liste des signataires des effets bancaires;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable qu'il y ait trois personnes qui puissent signer les effets bancaires;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à demander à Desjardins d'ajouter Madame Nathalie Barriault comme signataire des effets bancaires de la Ville.

4.7 Renouvellement de l'abonnement de la Ville à la SADC– Autorisation

2024-04-473

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire renouveler l'abonnement annuel à la SADC pour un montant de 50\$;

CONSIDÉRANT l'utilité de cet organisme dans notre milieu;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à renouveler l'abonnement de la Ville à la SADC et à payer les frais de renouvellement de 50\$

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

4.8 Prix lors du gala reconnaissance du centre de formation professionnelle - Autorisation

2024-04-474

CONSIDÉRANT la demande du centre de formation professionnelle Bonaventure-Paspébiac d'offrir un prix lors du gala reconnaissance du centre de formation professionnelle Bonaventure-Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite encourager le retour aux études des adultes;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un prix de 100\$ lors du gala reconnaissance du centre de formation professionnel Bonaventure-Paspébiac.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

4.9 Demande de commandite Jeux des 50 ans et plus

2024-04-475

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de commandite de la part de la Corporation des jeux des 50 ans et plus de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite soutenir la Corporation dans l'organisation de ces jeux;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée représente un montant de 0,10\$/personne de 50 ans et plus du territoire, soit 150\$;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 150\$ à la Corporation des jeux des 50 ans et plus.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

5. Travaux publics

5.1 Demande du Club de VTT de circuler sur certains chemins municipaux - Autorisation.

2024-04-476

CONSIDÉRANT QUE le Club de VTT de la Baie a déposé une demande pour permettre à ses membres de circuler sur certaines rues et certains chemins appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation permettrait aux VTT de se rendre à certains commerces de Bonaventure de façon légale;

CONSIDÉRANT QUE la présence de VTT représente un impact économique pour la communauté;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les membres du Club de VTT de la Baie à circuler sur les rues et chemins suivants :

- Sur la rue Place de l'Acadie et la rue Dieppe pour donner accès à la Cantine Bergeron;
- Sur l'avenue Grand-Pré pour donner accès au Motel et à l'hôtel Riotel;
- Sur la rue Nicolas-Denys;
- Sur l'avenue Louisbourg pour donner accès à la station d'essence;
- Sur la rue Bois Hébert du Chemin Mekok jusqu'à la rue Place de l'Acadie;
- Sur le Chemin Thivierge entre la route du Club et le Chemin d'accès Nord de l'aéroport;
- Sur la Route du Club entre le Chemin Thivierge et le Malin;
- Sur le Rang 5 entre la Route Mercier et le lot 4 312 571.

QUE le directeur général, greffier et trésorier intérimaire, soit autorisé à signer les contrats de droit de passage au nom de la Ville.

5.2 Transfert de fonds pour réparation des équipements de déneigement – Autorisation.

2024-04-477

CONSIDÉRANT QU'au budget 2024, un montant de 10 000\$ était prévu pour l'entretien et les réparations des équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QU'il est survenu des bris importants sur les souffleurs, lesquels ont eu pour effet d'utiliser la totalité des sommes disponibles dans ce poste budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a des sommes disponibles dans d'autres postes budgétaires réservés aux travaux publics;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à transférer les fonds nécessaires d'un poste budgétaire à un autre dans la mesure où ce transfert se réalise dans le même département et

qu'il n'a pas pour effet d'empêcher la réalisation d'une autre activité prévue au budget.

5.3 Défi pissenlits – Autorisation.

2024-04-478

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance des insectes pollinisateurs pour la planète et plus particulièrement pour l'alimentation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut faire sa part pour protéger les insectes pollinisateurs en participant au défi pissenlits;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de gestes simples, comme retarder la coupe du gazon au printemps;

CONSIDÉRANT QUE le Défi pissenlits est un OBNL, laquelle fait la promotion de bonnes pratiques pouvant aider au maintien des insectes pollinisateurs;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au défi pissenlits pour la saison 2024;

QUE le service des travaux publics soit mis à contribution en retardant la tonte du gazon des terrains municipaux après la période de floraison des pissenlits;
QUE le directeur général, greffier et trésorier intérimaire, soit autorisé à déboursier un maximum de 350\$ pour l'adhésion au défi pissenlits et l'achat de matériel promotionnel.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

5.4 Achat d'une pompe pour le réseau d'égout – Autorisation.

2024-04-479

CONSIDÉRANT QU'une des pompes des stations de pompage du réseau d'égout s'est brisé durant l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour remplacer cette pompe le service des travaux publics a dû utiliser celle qui était en réserve;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir en tout temps une pompe de remplacement dans le but d'éviter des débordements ou des refoulements du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées et que le technicien en eau potable et en eaux usées recommande l'acquisition d'une pompe identique à celles que nous avons déjà dans nos stations de pompage;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à procéder à l'achat d'une pompe de marque Flyght NP 5hp, incluant la vérification de l'ancienne pompe et le transport pour un montant maximal de 16 000\$ avant taxes.

QUE cet achat sera financé à même la TECQ 2024.

5.5 Demande de Gérard Babin – Autorisation

2024-04-480

CONSIDÉRANT QUE Gérard Babin est à l'emploi de la Ville depuis 23 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a déposé une demande pour avoir accès à la retraite progressive, comme prévu à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE M. Babin respecte deux des trois critères prévus à la convention, mais que celle-ci prévoit que la Ville peut autoriser l'accès à la retraite progressive malgré que tous les critères ne soient pas respectés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire reconnaître tout le travail et toutes les années que M. Babin a donné à la Ville;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à M. Gérard Babin l'accès à la retraite progressive, comme prévu à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Bonaventure.

5.6 Chemin de colonisation Rang 7 – Autorisation

2024-04-481

CONSIDÉRANT QU’il y avait un chemin de colonisation connu comme étant le Rang 7, situé sur la Route Mercier;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rénovation cadastrale, les arpenteurs ont omis d’identifier ce chemin comme étant public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut choisir si elle désire être propriétaire de ce chemin ou le laisser au Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur n’est pas en zone agricole et qu’à long terme il pourrait soutenir une certaine forme de développement de la villégiature;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l’unanimité des conseillers présents de demander à l’arpenteur géomètre responsable du dossier d’indiquer que la Ville sera propriétaire de ce chemin de colonisation.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme

6.1 Pompe à PH pour la piscine – Autorisation d’achat

2024-04-482

CONSIDÉRANT QUE la pompe servant à infiltrer le produit contrôlant le PH de l’eau dans la piscine est en fin de vie;

CONSIDÉRANT QU’il est important de contrôler le PH de l’eau de la piscine pour la santé des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Pompacktion;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire, à procéder à l’achat d’une pompe à PH chez Pompacktion au montant de 10 740\$ avant taxes.

QUE cet achat sera financé à même le fonds de roulement, amorti sur une période de 10 ans.

6.2 Demande d'aide financière à la MRC pour la tenue d'évènements – Autorisation.

2024-04-483

CONSIDÉRANT QUE le Fonds région ruralité offre aux municipalités de la MRC de Bonaventure la possibilité d'obtenir une aide financière de 5 000\$ pour l'organisation de festivals et évènements;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de tels évènements permet de dynamiser le territoire de la ville et de générer de l'activité économique;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le coordonnateur des loisirs à déposer une demande au Fonds des festivals et évènements du Fonds région ruralité.

6.3 Soumission de Garda pour les gardiens de nuit au camping - Autorisation

2024-04-484

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la quiétude des usagers du camping, de la marina et du Café acadien pour la période du 15 juin au 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Garda World pour la somme de 22 372\$ avant taxes et excluant les frais de transport;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à octroyer le mandat de surveillance du secteur de la pointe Beaubassin à Garda World au taux horaire de 39,95\$ pour un montant total estimé de 22 372\$ avant les taxes applicables et excluant les frais de transport.

6.4 Renouvellement du bail du Cercle des Fermières – Autorisation

2024-04-485

CONSIDÉRANT QUE la Ville a offert un congé de loyer pour le Cercle des Fermières en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la situation financière de l'organisme ne s'est pas améliorée en 2024;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer au Cercle des Fermières de Bonaventure un congé de frais de loyer pour l'année 2024.

6.5 Remplacement des portes au Parc Louisbourg

2024-04-486

CONSIDÉRANT QUE les portes des toilettes et du bâtiment d'accueil du deck-hockey du parc Louisbourg ont été brisées par du vandalisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les portes pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de BMR Bonaventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à procéder à l'achat de trois portes extérieures pour un montant total de 1 700\$, excluant les taxes.

QUE les sommes soient financées à même les activités financières.

6.6 Réouverture du dépanneur au camping, ouverture de poste – Autorisation

2024-04-487

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur du camping est fermé depuis 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce dépanneur répondait à un besoin pour les campeurs permanents et de passage, les plaisanciers de la marina et les utilisateurs de la Pointe Beaubassin;

CONSIDÉRANT QUE pour opérer le dépanneur, il doit y avoir un poste supplémentaire de créer pour une période de 10 semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2024 sera une année d'essai et qu'une analyse des résultats sera réalisée à la fin de la saison;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier à procéder à l'affichage et l'embauche d'une ressource supplémentaire à l'accueil du camping pour une période de 10 semaines;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder aux achats nécessaires pour l'ouverture et le maintien d'un dépanneur au camping pour la saison 2024.

7. Urbanisme

7.1 Rapport mensuel sur l'émission des permis – Dépôt

L'inspectrice en bâtiment dépose aux membres du conseil municipal pour considération le rapport mensuel du mois de février 2024.

7.2 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme – Dépôt

L'inspectrice en bâtiment dépose aux membres du conseil municipal le procès-verbal du 13 février 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

7.3 Consultation publique sur le projet de règlement R2024-783 modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés.

Le maire suppléant explique à l'assistance la nature du projet de règlement R2024-783 modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés et répond aux questions.

7.4 Adoption du règlement R2024-783 modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés.

2024-04-488

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 2006-544 est entré en vigueur le 6 septembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de modifier le règlement de lotissement, en apportant des précisions aux cas où la contribution au fonds de parc pourrait être exigée et en abrogeant l'article 13;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 interdit la création de lot enclavé, peu importe l'objet du lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions d'émission des permis 2006-546 prévoit déjà qu'aucun permis de construction ne peut être délivré sur un terrain qui n'est pas adjacent à une rue;

CONSIDÉRANT QUE l'application de l'article 13 du règlement de lotissement cause des préjudices à tous les citoyens désirant se porter acquéreurs d'une partie de terrain, sans avoir comme projet d'y ériger une construction;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) la Ville peut modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 4 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Richard Desbiens, appuyé de la conseillère Molly Bujold et résolu qu'un règlement soit adopté, décrétant et statuant ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 : Titre

Le présent règlement porte le titre de : « Règlement modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés ».

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : Plan d'ensemble

Ajouter, après l'article 8, l'article suivant :

8.1 PLAN D'ENSEMBLE

Lorsqu'un propriétaire ou un promoteur envisage de réaliser un lotissement de plus de 10 lots bâtissables, il doit déposer un plan projet de l'ensemble du site. Pour l'application de l'article 9, dans le cas où les lots sont subdivisés par phases, la superficie à utiliser dans le calcul de la superficie à réserver

pour la création de parcs ou la somme à verser, au choix du Conseil, est établie sur la superficie de l'ensemble du plan projet.

Article 4 : Fond de parc

Ajouter à l'article 9, dans la première phrase, après le mot « cadastrale » les mots suivants : « lorsque le plan projet montre la création de 10 lots bâtissables ou plus, »,

Article 5 : Lots enclavés

Abroger l'article 13.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

8. Autres :

8.1 Correspondance

Le maire suppléant fait lecture d'une correspondance reçue du ministère des Affaires municipales expliquant que la Ville reçoit une aide financière de 13 515\$ dans le cadre du programme d'aide aux petites localités.

8.2 Période de questions

Le maire répond aux questions de l'assemblée.

8.3 Levée de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

Il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit levée.

2024-04-489

Gaston Arsenault

André Pineault

Maire suppléant

Directeur général, greffier et trésorier
intérimaire

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général, greffier et trésorier intérimaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.